



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 33733

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'iniquité d'accès aux tests génomiques pour les femmes atteintes d'un cancer du sein. En effet, environ 53 000 femmes sont annuellement diagnostiquées en France. Parmi les 80 % présentant un cancer infiltrant, la moitié reçoit une chimiothérapie afin de diminuer la probabilité de récurrence. Or une partie grandissante d'entre elles subissent ce traitement à tort, celui-ci n'améliorant pas leur condition et parfois l'aggravant. En réalité, le cancer du sein n'est plus aujourd'hui considéré comme une entité pathologique unique. De fait, des tests "multigènes", mieux à même de répondre à la complexité de cette pathologie et d'établir le traitement approprié, ont été développés. Ils permettent d'éviter 20 % à 25 % des chimiothérapies. Disponibles en France, ils ne sont aujourd'hui pas remboursables, instaurant par conséquent une inégalité devant l'accès aux soins de qualité. Il apparaît donc essentiel que soit mis en place un système permettant la prise en charge de ces tests génomiques. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.

Texte de la réponse

Les prises en charge des patients atteints d'un cancer se sont considérablement modifiées ces dernières années notamment grâce aux progrès effectués dans la compréhension de la biologie des tumeurs et dans les stratégies et techniques de traitement. Les évolutions attendues dans les prochaines années vont amener de profonds changements dans notre façon d'appréhender le traitement des cancers. La place de la génomique tumorale, de l'utilisation de nouveaux biomarqueurs est devenue indispensable dans le choix des médicaments anticancéreux, des stratégies de prises en charge ou de surveillance des patients. Ces évolutions sont particulièrement attendues dans le cas du cancer du sein qui est le plus fréquent chez la femme avec près de 50 000 nouveaux cas estimés en 2012 et la première cause de décès par cancer chez la femme avec près de 12 000 décès estimés. Le troisième plan cancer préconise ainsi de « conforter l'avance de la France dans la médecine personnalisée ». La France a une position très dynamique de déploiement des tests de génétique et d'analyse des anomalies moléculaires des tumeurs permettant de guider les traitements. Elle s'est engagée à séquencer 10 % des différents types de cancers dans le cadre d'un programme international porté par le consortium de génomique du cancer (ICGC). Les équipes françaises ont été parmi les premières à démontrer que ces technologies étaient utiles aux patients dans les phases avancées de la maladie. L'objectif du plan cancer est de déployer ces technologies de recherche à l'usage de tous les patients qui le nécessitent sur le territoire et d'apporter la démonstration qu'elles améliorent la survie globale des patients et leur qualité de vie. Le développement de la médecine personnalisée nécessite de mettre en place des infrastructures capables de générer des informations complètes sur les génomes tumoraux et permettre de proposer des thérapeutiques ciblées, actives sur les altérations moléculaires à l'origine des cancers à l'échelon individuel. En 2013, 60 000 patients ont bénéficié de la réalisation de tests uniques à la recherche d'anomalies de leur génome tumoral permettant de mieux adapter leur traitement. Le nombre de médicaments ciblés sur ces anomalies ainsi que le nombre de variations de ces anomalies augmentant chaque année, de nombreux tests vont être justifiés pour chaque patient ce qui nécessitera la mise en oeuvre et la réalisation du séquençage à haut débit pour les

activités de soins. L'ambition de ce programme national, unique au monde de par son ampleur, est d'offrir des soins adaptés à cette connaissance fine du génome des tumeurs, à plusieurs dizaines de milliers de patients d'ici la fin du Plan cancer 2014-2019.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33733

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7624

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6614